

Spi infos



LA LETTRE DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL EN HAUTE-NORMANDIE

édito

Un trentenaire actif

Voilà en effet trois décennies que le SPPI Basse-Seine a été créé par un arrêté signé conjointement le 6 décembre 1977 par les Préfets de Région de Haute et Basse Normandie. La signature de cet acte de naissance faisait suite à une décision du Conseil des ministres qui, s'appuyant sur l'expérience d'un premier SPPI autour de l'étang de Berre près de Marseille, avait décidé dès l'été précédent, la création d'une structure comparable permettant de mieux prendre en compte « la sensibilité du milieu naturel face aux modifications induites par le développement urbain et économique » de l'estuaire de la Seine et de réaliser « un effort important pour réduire les pollutions liées à ce développement ».

Dès janvier 1978, le conseil d'orientation du SPPI Basse-Seine se réunissait pour adopter un premier programme d'actions. Depuis ces premiers pas, le SPPI a régulièrement poursuivi ses travaux en s'efforçant de coller au plus près des préoccupations des acteurs régionaux qu'ils appartiennent au secteur industriel, aux collectivités locales, au monde associatif ou aux services de l'Etat. Les conseils d'orientation se sont ainsi succédés permettant à chacun de faire valoir ses attentes et de mesurer les progrès accomplis. Des étapes importantes ont été franchies : division par cinq de certains rejets dans l'eau et dans l'air, suppression des rejets de boues jaunes et rouges en mer, meilleure maîtrise des risques technologiques... Le tout avec un souci de transparence et de pédagogie envers le public.

Le XIVème conseil d'orientation réuni à Rouen le 2 octobre dernier a bien sûr été l'occasion de souligner lors d'une matinée festive en présence de la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, le chemin parcouru sans mésestimer pour autant les difficultés souvent rencontrées mais aussi et surtout les efforts encore à poursuivre. Les participants ont donc beaucoup parlé d'avenir pour redéfinir les contours de l'action du SPPI dans un contexte qui en trente années a considérablement évolué. Les échanges et les réflexions du matin ont ainsi pu enrichir les orientations du conseil adoptées l'après-midi et sur lesquelles ce numéro 7 de SPInfos revient largement dans son dossier central.

Arnaud Tomasi
Secrétaire général du SPPI Basse-Seine

l'évènement

Un support d'information et de formation sur la prévention des risques majeurs en Haute-Normandie

Accroître la culture des Haut-Normands sur la prévention des risques majeurs dans une région qui est particulièrement exposée, reste une priorité.

A côté des nombreux outils qui existent déjà, il est apparu nécessaire de mettre à la disposition de tous ceux qui ont à traiter des risques majeurs un nouveau support qui permette à la fois une approche encyclopédique individuelle des connaissances et la création de diaporamas de présentation pour des réunions de sensibilisation ou de formation. Le choix s'est porté sur un CD-Rom édité à 10 000 exemplaires associé à un site Internet.

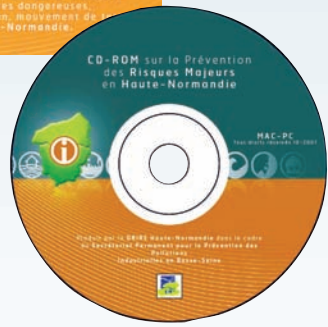
Dans ce CD-rom, les cinq risques majeurs identifiés en Haute-Normandie - à savoir, les risques industriels, nucléaires, transports de matières dangereuses, mouvements de terrains et inondations - sont traités. Des éléments visuels et rédactionnels accessibles au plus grand nombre aident à la compréhension des informations. Le support audiovisuel contient notamment plus de 350 fiches interactives, 100 fiches animées et des diapositives qui viennent illustrer l'ensemble. Le site Internet dédié permettra d'enrichir progressivement le contenu du CD-Rom grâce à des mises à jour et des liens utiles. Il propose en outre une messagerie aux utilisateurs. Destiné à un usage individuel ou collectif, ce CD-Rom pourra être très largement utilisé dans le cadre de l'enseignement scolaire et de la formation professionnelle.

Un CD-Rom libre d'installation

Dès à présent, la diffusion du CD-rom auprès des principaux destinataires a commencé. Chaque collège, lycée, mairie, centre de formation professionnelle, bibliothèque ou toute personne dont l'activité est liée aux risques majeurs et à leur prévention en sera destinataire*. Le CD-rom se veut avant tout un support d'information que chacun est invité à se passer de main en main

afin d'en permettre l'installation sur le plus grand nombre d'ordinateurs. Des affiches «Point Info Risques Majeurs» sont également mises à disposition pour signaler les sites où le CD-Rom peut être consulté.

Réalisé à l'initiative de la DRIRE Haute-Normandie dans le cadre du SPPI Basse-Seine, le projet a pu aboutir grâce au concours financier de l'Etat, du Conseil Régional de Haute-Normandie, des communautés d'agglomération de Rouen, du Havre et de Port-Jérôme et des entreprises industrielles. Il a également bénéficié du soutien des Fonds Sociaux Européens. Les contenus ont été élaborés par un comité de rédaction associant des experts techniques et des enseignants du groupe Risques majeurs et Environnement du rectorat de Rouen.



*Des exemplaires supplémentaires peuvent être demandés auprès de la DRIRE Haute-normandie en appelant le 02.35.52.32.39





Les nouvelles orientations du SPPPI Basse-Seine

Le secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI), créé il y a trente ans, est avant tout une idée en mouvement, sans structure permanente ou personnel dédié.

Le SPPPI s'appuie sur deux convictions fondamentales :

- l'expression, dans un même espace, de la pluralité des points de vue est la condition nécessaire à la cohabitation durable d'utilisateurs éventuellement concurrents d'un territoire remarquable et convoité,
- l'approche strictement réglementaire en matière d'environnement industriel, aussi élaborée soit-elle, ne sera jamais suffisante.

En trente ans, les problématiques se sont enrichies : à l'origine exclusivement centré sur les pollutions aquatiques et atmosphériques, le SPPPI s'est peu à peu intéressé aux risques technologiques, aux déchets ou aux sols pollués. Dans le même temps, la réglementation s'est nettement étoffée : le SPPPI s'est de plus en plus appuyé sur les initiatives nationales pour définir son programme de réduction des émissions. Les lieux d'échange, d'information ou de concertation sur l'environnement industriel se sont multipliés (CLIC, CLIS...) : le SPPPI a progressivement joué un rôle fédérateur pour ces différentes instances.

En trente ans, cette instance présidée par les préfets des régions Haute-Normandie et Basse-Normandie et rassemblant les acteurs de l'environnement industriel (collectivités, industriels, salariés, associations et administrations) a ainsi su évoluer sans se dénaturer.

Les champs à explorer sont cependant encore nombreux : le développement de normes de qualités environnementales conduit à de nouveaux défis dans la réduction des pollutions. Il devient nécessaire d'inventer des méthodes pour concilier ces objectifs globaux avec les valeurs limites d'émissions individuelles. Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'aller plus loin que les objectifs de réduction nationaux. De nouvelles réglementations ambitieuses se mettent en place (REACH...) qu'il s'agit d'accompagner.

Des sujets importants, comme les odeurs, restent à l'écart des dernières avancées réglementaires. La réglementation par objectifs se développe de plus en plus. Le SPPPI est l'un des lieux pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et tirer les meilleurs enseignements des expériences de certains des membres.

Les orientations adoptées par le XIV^{ème} conseil prennent directement en compte ces nouveaux enjeux.



Table ronde organisée en préambule du conseil d'orientation à l'occasion des trente ans du SPPPI.

Associant les principaux acteurs concernés¹ à ses travaux, le conseil d'orientation du SPPPI Basse-Seine a adopté le 2 octobre dernier les programmes d'actions qui seront ensuite développés et mis en œuvre dans le cadre des commissions spécialisées ou ce qui est nouveau dans le cadre de groupes de travail.

Outre la poursuite d'actions en cours dans les domaines de l'eau, de l'air, des déchets... plusieurs points du programme du 2 octobre illustrent l'évolution des travaux du SPPPI vers de nouveaux domaines comme la problématique du transport des matières dangereuses (voir page 4), l'amélioration de l'environnement olfactif ou encore le lien santé-environnement.

¹ La composition du conseil d'orientation du SPPPI est actuellement définie par un arrêté inter préfectoral des Préfets de Région de Haute et de Basse Normandie des 16 et 30 mars 2004. Elle comprend quatre collèges représentant les élus des collectivités territoriales et locales, les industriels et artisans, les personnalités qualifiées et les organismes spécialisés, les services de l'État et les agences. Le secrétariat général du SPPPI Basse-Seine est assuré par la DRIRE Haute-Normandie.

La réduction des émissions odorantes de nouveau à l'ordre du jour

S'inspirant de l'opération Cyrano qui en 1991 avait permis de développer un premier plan d'actions dans une vingtaine de sites industriels en s'appuyant sur les observations de 370 observateurs bénévoles répartis autour de l'estuaire de la Seine, le conseil d'orientation a retenu le principe d'un nouveau programme de réduction des nuisances olfactives dont la mise en œuvre est confiée à la commission Air du SPPPI en liaison avec Air Normand. La démarche pourra en effet s'appuyer sur les mesures de la gêne odorante réalisées par les observateurs actuellement formés par Air Normand selon la méthode du « champ des odeurs » élaborée par la société IAP Sentic. Six groupes de nez ont été créés en Haute Normandie sur les secteurs de Port-Jérôme, du Havre, de Grand et Petit-Couronne, de Pont-Audemer et d'Alizay.

Grâce aux connaissances acquises par ce réseau de « Nez », les sources d'odeurs ont été hiérarchisées et quelques entreprises ont pu engager ponctuellement

des actions de réduction. L'orientation adoptée par le conseil vise à favoriser ce type de réalisations non seulement en faisant progresser les actions déjà en cours mais en recherchant de nouveaux axes d'amélioration à travers une collaboration étroite entre les groupes d'observateurs d'Air Normand et les membres de la commission « Air » du SPPPI.



Une action prioritaire contre les pics de SO2

La commission «Air» devra par ailleurs rester mobilisée sur les émissions de dioxyde de soufre (SO2) dont la réduction constitue un enjeu majeur pour la réussite des plans de protection de l'atmosphère (PPA) dont l'application fait l'objet d'un suivi régulier. Malgré une réduction effective des émissions de plus de 80% en trente ans, le dioxyde de soufre reste en effet le principal responsable du déclenchement des procédures d'information et de mesures d'urgence en Haute-Normandie. La commission européenne a ainsi mis en demeure la République Française en juin 2007 de respecter les valeurs limites pour la protection de la santé pour le dioxyde de soufre sur les zones de Port-Jérôme et du Havre, en raison des dépassements observés en 2005.

Dès 2006, conformément aux préconisations des PPA, les procédures d'alerte mais aussi d'anticipation des pics de pollution au dioxyde de soufre par les industriels concernés ont été révisées. Plusieurs actions de réduction des émissions programmées dans le cadre des PPA ont également été mises en œuvre par les industriels. Afin de poursuivre et d'amplifier les efforts, le conseil d'orientation a cependant demandé qu'un groupe de travail dédié au SO2 soit constitué avec comme objectifs de modéliser l'action afin d'obtenir le respect des valeurs limites de qualité de l'air ambiant fixées par l'Union Européenne selon un programme de réductions planifiées. Le groupe est également chargé d'étudier la possibilité d'améliorer la prévision des pics de

pollution au dioxyde de soufre. Opérationnel fin 2007, le groupe a déjà engagé un travail constructif qui devrait déboucher rapidement sur des propositions concrètes.



Un groupe de travail Santé - Environnement

Qu'elles traitent des pollutions industrielles de l'air, de l'eau, des sols ou des déchets, les commissions du SPPPI sont régulièrement amenées à mettre en évidence les liens entre l'environnement et la santé. Cette problématique transversale apparaît également dans le plan régional Santé - Environnement promulgué en décembre 2006 par le Préfet de Région de Haute-Normandie : parmi les 45 actions décidées, 18 concernent spécifiquement les risques chroniques industriels.

De même l'impact sanitaire des pollutions industrielles actuelles ou passées est largement présent dans les plans de protection de l'atmosphère de Rouen, de Port-Jérôme et du Havre comme il figure également en bonne place parmi les actions priori-

taires nationales fixées aux inspecteurs des installations classées. De plus, l'application progressive du règlement européen REACH sur les risques diffus des produits, indirectement liés à l'activité industrielle, s'accompagne d'échéances importantes pour les entreprises.

Face à cette problématique grandissante, le conseil d'orientation a considéré que le SPPPI avait toute sa place dans l'accompagnement de ces politiques nouvelles. Dans cette optique, il a décidé la création d'un groupe de travail «Santé - Environnement» qui aura pour mission d'informer de manière globale sur l'avancement des actions de prévention des risques chroniques prévues dans le plan régional «Santé - Environnement», de proposer d'éventuelles initiatives

complémentaires, de suivre la montée en puissance de la réglementation sur les produits.



Produits chimiques

Accompagner l'élaboration des PPRT

Prévue par la loi «Bachelot» du 30 juillet 2003, la réalisation de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de tous les établissements SEVESO seuils hauts constitue un chantier déterminant pour la sécurité des riverains. Les cinquante établissements concernés en Haute-Normandie ont remis à l'inspection des installations classées les compléments aux études de dangers nécessaires à la caractérisation des risques en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur cinétique, de l'intensité et de la gravité de leurs effets ; l'ensemble de ces critères permettant de déterminer les périmètres d'étude des PPRT mais aussi de poursuivre la réduction des risques à la source.

Le décret du 7 septembre 2005 relatif à l'élaboration des PPRT prévoit qu'à l'issue de cette première phase technique s'ouvre une phase de concertation avec la population associant les collectivités territoriales et les membres des Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC). La spécificité administrative de la démarche associée à des outils parfois très techniques a rapidement mis en évidence la nécessité d'un accompagnement pédagogique. Dès octobre 2006, le SPPPI organisait à cet effet une rencontre régionale sur les PPRT qui allait être suivie d'autres interventions aussi bien dans le cadre des CLIC que de la commission «Risques». Le conseil d'orientation a demandé que cet accompagnement soit poursuivi en veillant à

identifier les bonnes pratiques afin d'en permettre la diffusion au niveau régional.



Panneau de risque

L'évolution des méthodes de travail

Comme on peut le constater à la lecture de plusieurs des orientations retenues, une caractéristique importante de ce quatorzième conseil du SPPPI a été la création de groupes de travail. Sans remettre en cause le fonctionnement des commissions plénières qui permettent d'associer un grand nombre d'acteurs, la mise en place de ces groupes de travail dont la composition plus restreinte respecte néanmoins l'équilibre entre les collègues, illustre la volonté de faire évoluer le fonctionnement du SPPPI vers plus de souplesse et d'efficacité. Outre les domaines précités, d'autres thèmes seront également traités dans le cadre de groupes de travail

spécifiques. C'est le cas de la prise en compte plus forte du milieu aquatique dans les études d'impact ; il en sera de même pour la diffusion des bonnes pratiques pour le traitement des déchets, ou encore la définition de critères de priorité pour le traitement des sites et sols pollués en complément des actions prévues dans le cadre réglementaire des «installations classées».

La «généralisation» des groupes de travail bénéficiera également d'une mise à disposition plus large des outils informatiques, en particulier d'un Extranet lié au site Internet spinfos.fr récemment

renové et sur lequel on trouve, outre la partie consacrée au SPPPI, les pages dédiées au fonctionnement des CLIC et à la mise en place des PPRT.





La prévention du risque TMD

Si le transport de matières dangereuses (TMD) a longtemps été considéré comme devant faire l'objet d'une réglementation spécifique en raison de la mobilité des sources de risques, le lien est souvent fait avec les installations industrielles fixes qui utilisent, stockent ou produisent des substances dangereuses. A de nombreuses reprises, les membres du SPPPI ont notamment manifesté leurs préoccupations dès lors que la réduction d'une capacité de stockage de substances dangereuses dans une entreprise pouvait entraîner une augmentation des rotations de moyens mobiles pour alimenter un process.

Progressivement, la maîtrise des risques technologiques est cependant menée de façon de plus en plus intégrée depuis l'installation fixe jusqu'aux conteneurs mobiles (wagons, camions, bateaux...) et pipelines qui l'alimentent. Dans cet esprit, la directive SEVESO 2 a d'ailleurs imposé que soient désormais pris en compte les appointements et autres zones de chargement/déchargement connexes aux installations à risques. Cette mesure a été rendue effective en Haute-Normandie à l'occasion de la révision quinquennal des études de dangers sur les sites SEVESO 2 engagée en février 2001.

De même, la réglementation relative aux canalisations de TMD, particulièrement nombreuses en Haute-Normandie, a récemment évolué avec la réalisation d'études de dangers équivalentes à celles des installations classées.

Cette convergence des outils d'évaluation et de maîtrise de la sécurité autour des installations de TMD ne permet pas cependant d'embrasser toute la problématique des risques, notamment en ce qui concerne les dangers potentiels des unités mobiles disséminées.

Partant de ce constat, une étude préliminaire a été menée sur la zone industrialo-portuaire du Havre dans le cadre du SPPPI Basse-Seine. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par l'Etat (DRIRE, DRE et DDE), la Communauté d'agglomération, le Port Autonome et la Chambre de

Commerce et d'Industrie du Havre. L'étude a été réalisée par l'Institut Européen des Risques et le CETE Normandie-Centre.

Le rapport final² rassemble une analyse des textes réglementaires liés aux TMD, une description du contexte havrais, le retour d'expérience et la capitalisation des bonnes pratiques dans les autres régions françaises et à l'étranger. Ce rapport propose également des orientations et recommandations pour une étude territoriale de nature à permettre la caractérisation du risque TMD sur le territoire havrais puis l'identification de mesures efficaces de réduction de ce risque (réglementation de la circulation et plans de circulation, maîtrise de l'urbanisation, plans de stationnement, ...).

Afin d'aller plus loin, le conseil d'orientation du SPPPI a approuvé le 2 octobre 2007 la constitution d'un groupe de travail permanent réunissant les services de l'Etat, les collectivités locales, le port autonome et la chambre de commerce et d'industrie du Havre.

L'objectif est de structurer, valoriser et diffuser les savoir-faire et les connaissances collectés par les membres du groupe de travail. Dans cette perspective, le groupe a notamment pour mission de mettre en œuvre progressivement des préconisations de l'étude préliminaire. Ce faisant, il s'assurera de la cohérence de son action avec les obligations réglementaires pesant sur les gestionnaires d'infrastructures.

Il est proposé que le groupe de travail rende compte régulièrement à la commission «Risques» du SPPPI qui, dans un second temps, pourra coordonner la mise en œuvre d'actions comparables dans les autres agglomérations de la région.

² dont un résumé est consultable sur www.spinfos.fr



Appontement industriel



Pipeline



Camion citerne

En Bref...

Les prochaines commissions du SPPPI

Le 27 mars : commission «Sites et Sols Pollués» en vue de la mise en place d'un groupe de travail chargé de définir des critères de «priorisation» des sites au regard de leur réutilisation et de leur classement.

Le 21 avril : commission «Eau» sur l'opération de recherche des substances toxiques dans l'eau et présentation de l'étude sur les contaminants en Baie de Seine.

Le 25 avril : commission «Air» sur le thème des odeurs en liaison avec Air Normand.

Le site spinfos.fr désormais en ligne

Pour suivre l'actualité du SPPPI mais aussi des CLIC et PPRT. Le site comporte notamment un moteur de recherche permettant de retrouver rapidement les comptes rendus des réunions. Une messagerie lui est également associée ainsi qu'une rubrique «Publications» où l'on peut télécharger différents documents.

Le SPPPI a trente ans... Et poursuit son action

C'est le titre d'une nouvelle plaquette rappelant quelques grandes étapes de l'action du SPPPI et décrivant les principales orientations adoptées en octobre dernier. Plaquette disponible sur simple demande auprès de Chantal Catel (02.35.52.32.39) ou téléchargeable sur spinfos.fr / rubrique publications.